Trente-neuvième année. — N° 94. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 22 Avril 1880.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Avril 1880.

Bulletin politique.

La question d'une dissolution anticipée de la Chambre a été posée dans la presse, et ce serait en vain qu'on essaierait de la présenter comme un simple incident de polémique. Dès que la chute du ministère présidé par M. Waddington a été regardée comme inévitable, et à peine a-t-on vu se lever à l'horizon l'astre de M. de Freycinet, que l'on a pressenti une situation nouvelle où pourraient bien souffler des vents contraires poussant les uns et les autres, bien qu'en des sens opposés, à la dissolution. L'organe de M. Gambetta, la *République française*, ne disait-elle pas elle-même que le ministère actuel ferait les élections ? Or, deux années nous séparaient alors de la date qui doit régulièrement marquer la fin des pouvoirs de la Chambre, et il était difficile d'admettre que la *République française* pût assurer en termes aussi solennels à son cabinet favori deux années d'existence. Le temps échappe aux espérances ministérielles, en République surtout, et le ministère, ainsi désigné pour « faire les élections », devait nécessairement donner à songer que la dissolution était dans l'air que respire le gouvernement.

La dissolution serait-elle voulue par M. Grévy ou imposée par M. Gambetta ? Tel était alors le sujet des discussions. Depuis, les événements ont suivi leur cours. Les deux Chambres se sont heurtées ; on a prononcé le mot de conflit, et nous saurons bientôt ce que le Sénat peut avoir de force et d'énergie pour défendre sa propre dignité et protéger les libertés publiques. Mais il semble que, du côté de M. Gambetta, on pense de nouveau à déjouer certains calculs, à déranger certaines combinaisons, en avançant l'heure du scrutin.

Une note publiée par divers journaux républicains laisse deviner, en effet, par le démenti qu'elle prétend donner aux rumeurs de dissolution, que la préoccupation électorale existe dans les sphères officielles, et que l'on pense précisément à ce que l'on veut nier.

Cette note prétend établir que « le vif désir dont est animé le gouvernement de voir la commission du budget hâter ses travaux, de manière à mettre la Chambre et le Sénat en état de voter le budget avant les vacances d'été », n'a aucune connexité avec un projet de dissolution anticipée. Cependant la note ajoute que le désir du gouvernement ne prouve pas davantage une résolution contraire. Cette déclaration enlève déjà au démenti tout caractère de netteté et de précision.

Mais il convient surtout de remarquer que le rédacteur de cette communication ministérielle prend le soin de donner un avertissement, qui, bien loin de renfermer un démenti plus ou moins vague, soulève en termes fort précis la question de dissolution et lui fait prendre rang dans les prévisions et les préoccupations politiques :

« D'ailleurs, dit, en effet, la note, la question de dissolution anticipée ou non de la » Chambre se posera d'elle-même à l'époque où sera soumise au Parlement la proposition de rétablissement du scrutin de » liste, dont le dépôt par M. Bardoux est » annoncé pour juillet prochain ou octobre, » si, comme cela paraît inévitable de toute » manière, une session d'hiver doit avoir » lieu. »

Dans la pensée de M. de Freycinet, le projet d'une dissolution anticipée devrait donc être ajourné au commencement de l'année 1881 ; mais si cette échéance paraissait trop éloignée, on aurait la ressource de faire déposer le rapport de M. Bardoux au mois de juillet.

Les explications de la note sont sur ce point très-claires ; elles ne le sont pas moins lorsqu'elles touchent au vote du budget. Nous ne croyons pas, il est vrai, que le gouvernement ait un grand souci de « rentrer dans la correction constitutionnelle » en faisant voter le budget dans les deux Chambres au cours de la session normale » ; mais nous sommes très-convaincus que ce vote lui tient à cœur, dans les circonstances présentes. Il a besoin de ne pas retarder le vote du budget au Sénat, parce qu'il espère ainsi obtenir la pleine liberté de l'arbitraire et de la violence, dans la lutte scélérate qu'il a follement engagée et où nous aurons, du moins, la consolation de voir périr la République.

(*Union.*)

Chronique générale.

Paris, 20 avril.

Chambre des députés. — M. Gambetta préside. Il lit la lettre de démission de M. Ninard, nommé sénateur.

La Chambre décide qu'elle siégera désormais le vendredi. L'interpellation de M. Godelle et de M. de Soland sur les causes qui ont provoqué la démission de M. Journault, est fixée à demain. Celle de M. d'Ornano sur la révocation d'un maire de la Charente aura lieu le même jour.

M. Joos, député de Dunkerque, donne sa démission.

Sénat. — Il n'y a pas eu de réunions de groupes lundi, pas davantage hier. Peut-être en aura-t-on après la séance publique, qui sera courte.

M. le ministre du commerce arrive au Luxembourg ; il doit déposer sur le bureau du Sénat la première section du tarif général des douanes.

A l'ouverture de la séance, M. Leblond donne lecture d'une lettre de M. Martel qui donne sa démission comme président du Sénat.

M. Leblond propose de refuser cette démission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. le comte Rampon, vice-président, est chargé de prévenir officiellement M. Martel de cette décision.

* * *

Il se confirme de divers côtés que M. Dufaure a conseillé *pour le moment* la réserve à ses amis politiques, ne croyant pas, dit-on, que les circonstances se prêtassent à une efficace intervention de leur part.

Mais il aurait également recommandé une vigilance de tous les instants, l'avenir le plus prochain lui semblant fait d'événements graves dans lesquels le centre gauche ne pourra se dispenser de jouer un rôle.

* * *

Rien n'est encore fixé, paraît-il, pour l'époque de l'élection des conseils généraux. Mais il est question du 1er août. L'administration continue à faire les plus grands efforts pour préparer la candidature de ses amis dans les différents cantons où il doit y avoir lieu à l'élection. On voit se produire les pires pratiques de la candidature officielle. Nous pouvons annoncer que certains faits de nature à révolter tous les hommes indépendants seront portés à la tribune de l'une ou de l'autre des deux Chambres.

* * *

Que va faire le gouvernement vis-à-vis de la Grande-Chartreuse ? Les religieux de ce monastère n'ont pas de reconnaissance légale ; ils n'en demanderont pas. Devront-ils fermer cet établissement dont une ordonnance royale de Louis XVIII, en date du 27 avril 1816, leur assure la jouissance pour cent ans, c'est-à-dire jusqu'au 27 avril 1916 ?

Que fera-t-il encore vis-à-vis de la Chartreuse de Montrieux-le-Neuf (Var), dont les religieux n'ont pas de reconnaissance légale, mais ont été autorisés comme *religieux chartreux* (*sic*) par une loi de l'Assemblée nationale, le 3 août 1872, à échanger un terrain avec le domaine de l'État.

Que fera-t-il vis-à-vis des Jésuites qui ont la cure de la Louvesc (Ardèche), de Liesse (Aisne) et de la Calle (Algérie) ; vis-à-vis des Bénédictins qui ont celle de Solesmes (Sarthe) et de Ligugé (Vienne), et des Oblats, qui ont celle de l'Osier (Isère) et d'Amettes (Pas-de-Calais) ?

41

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR
JACQUES HERVEY

(*Suite.*)

L'anxiété la plus vive se peignait sur la figure de Morisset.

— Que portais-tu sur ta tête en passant au val Satan ? demanda-t-il à Marceline.

Celle-ci tira une pointe de dentelle de sa poche.

— Cette fanchon noire, répondit-elle, que M. Prosper m'avait donnée et qu'il avait posée lui-même de cette façon.

En même temps, elle se cacha le haut de la figure dans la dentelle.

— Ah ! malheureuse ! Qu'as-tu fait ? s'écria Andoche.

Et, sans plus attendre, il sauta dans son bateau, traversa la rivière et descendit sur la rive droite, à deux pas de l'endroit où se trouvaient madame Laroche et Adrienne, juste au moment où celle-ci faisait entendre son exclamation.

Morisset avait compris l'infâme tactique de Prosper, et, devinant, par ce qu'il eût éprouvé lui-même en pareille situation, les souffrances que devait ressentir Jacques Hervey, il volait chez le médecin pour lui apprendre la vérité.

— Prenez courage, ma chère demoiselle, dit madame Laroche à Adrienne, votre innocence sera bientôt proclamée, et souvenez-vous que moi, qui vous aime comme une sœur, je n'ai point douté un instant de votre vertu.

— Je vous remercie, madame ; vous avez été bonne et affectueuse pour une inconnue, soyez certaine qu'elle ne l'oubliera jamais.

Madame Laroche embrassa tendrement la jeune fille et la quitta en lui disant :

— A bientôt, j'espère.

Adrienne rentra chez son tuteur, fermement résolue à avoir, dès l'heure présente, une explication avec Prosper Malicorne.

XXI

Madame Laroche revint vers l'église ; sa voiture l'attendait sur la petite place.

Arrivée en face de chez Gendronneau, elle rencontra Jacques Hervey, qui errait par les rues du village comme une âme en peine.

— Qu'avez-vous, madame ? lui demanda-t-il. Vous semblez bien émue.

— Et vous, mon cher docteur, vous êtes bien pâle !

— Un peu de fatigue.

— Venez nous voir tantôt, si vous en avez le loisir, je vous apprendrai des choses que vous ignorez sans doute. Il se passe là, ajouta-t-elle, en désignant du doigt la maison de Malicorne, un drame poignant, bien autrement douloureux que ceux que les auteurs mettent à la scène ; mais voici notre voiture. A tantôt, docteur.

Devenu encore plus inquiet par ces paroles de madame Laroche, Jacques Hervey continua sa route vers le port et se glissa dans la ruelle que nous connaissons.

Des voix impérieuses se faisaient entendre dans le jardin de Malicorne.

La première parole prononcée par Adrienne en rentrant chez son tuteur avait été celle-ci :

— Où est M. Prosper ?

— Dans le jardin, répondit Jean Malicorne.

Adrienne ouvrit la porte qui y conduisait.

— Où vas-tu donc ? lui demanda son tuteur en se levant.

— Oh ! laissez-moi ! s'écria Adrienne, craignant que Malicorne n'eût l'intention de la retenir.

Toute frémissante, elle franchit le seuil et se trouva devant Prosper.

Celui-ci pâlit en la voyant.

— Monsieur, dit-elle, une calomnie infâme circule dans le village, et tout à l'heure la pupille de votre père, celle qu'il appelle sa fille, a été huée, conspuée par de méchantes gens. On dit que je suis votre maîtresse ; on dit que dans la nuit de vendredi à samedi j'ai quitté la maison de mon tuteur en votre compagnie, pour aller passer avec vous la nuit au hameau. Qui est l'auteur de ce conte odieux ?

— Ce n'est pas moi, mademoiselle.

— Si ce n'est pas vous, votre place n'est pas ici : elle est dans les rues du village, sur la place publique, dans les lieux que vous fréquentez habituellement, et là vous devez dire à tous le nom de la femme qui vous accompagnait ; là, vous devez souffleter celui qui osera prononcer mon nom.

— Moins d'emportement, mademoiselle, la colère sied mal à la femme. Ce que vous me demandez est impossible, ce serait une lâcheté.

— Est-il donc moins lâche de laisser accuser une innocente ? Est-il donc moins lâche de laisser dire que la femme que vous prétendiez aimer, celle dont vous vouliez faire la compagne de votre vie, était votre maîtresse ?

Prosper Malicorne baissa la tête et garda le silence.

— Répondez, monsieur, reprit Adrienne avec véhémence. Répondez, je vous en adjure ; je ne veux d'autre juge de votre conduite que vous-même.

L'officier de santé, les yeux fixés vers la terre, ne répondit pas.

— Ah ! Dieu ! s'écria Adrienne exaltée jusqu'au délire. Et cet homme a osé dire qu'il m'aimait ! Il

***

Par ordre du ministre de la guerre, défense vient d'être faite aux cent soixante militaires de la garnison de Cambrai qui fréquentaient les classes du soir chez les Frères des écoles chrétiennes de suivre désormais ces cours.

***

Le *Gaulois* dit que le comte de Paris est révoqué de son grade de lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.

La *République française* croit que la session actuelle sera très-féconde. Les droits de réunion, de liberté de la presse recevront la consécration légale. La question de la magistrature sera définitivement réglée.

Le *Soleil* demande une loi fixant les conditions d'entrée et d'avancement dans la carrière administrative, afin d'exclure les intrus, les ignorants, les incapables.

***

Nous avons raconté l'intéressant pari gagné samedi dernier, au concours hippique, par M. de Baudry-d'Asson. L'honorable député vendéen a, nous dit-on, versé la somme considérable qu'il a gagnée entre les mains du directeur des Frères des Ecoles chrétiennes.

***

Nos réformateurs universitaires se sont faits les plagiaires de la Belgique en matière d'enseignement laïque, mais là comme ici on n'obtient que des résultats négatifs. Le *Bien public*, de Gand, cite une école officielle, celle de Thielrode, qui compte un élève : une fille, qui reçoit l'instruction d'un maître et d'une maîtresse. Le premier touche de ce chef un traitement de 1,800 fr., 100 fr. pour l'enseignement du catéchisme, et 200 fr. pour l'école d'adultes, qui n'est fréquentée que par l'instituteur lui-même. Quant à l'institutrice, elle touche 1,200 fr. ; — si bien que l'instruction d'une seule petite fille coûte à la commune, rien qu'en traitements, la bagatelle de 3,300 fr.

Nous aurons certainement avant peu des faits analogues à citer en France.

***

Un accident épouvantable est arrivé au manége du 12e d'artillerie. Un jeune lieutenant, M. Bruno, officier d'avenir, qui dressait un cheval en haute école, a été trouvé au manége avec la tête fracassée.

Comme cet officier était seul et qu'aucun cavalier de manége ne se trouvait de service, personne ne sait comment ce malheureux officier s'est tué.

D'après les constatations, la mort remontait à plusieurs heures déjà lorsqu'on l'a trouvé au manége.

Si les femmes votaient.

Une de nos lectrices, qui trouve, comme Mlle Aubertine Auclerc, qu'elle a bien droit d'accès à l'urne électorale, nous fait l'honneur de nous adresser ses réflexions sur le vote des femmes. Nous nous empressons de publier sa lettre pour être agréable à notre aimable correspondante et à toutes nos lectrices, et aussi parce qu'il y a dans cette lettre une critique bien fondée de notre système électoral.

« Monsieur le Rédacteur,

» Vous reproduisiez dernièrement dans l'*Echo Saumurois*, à titre de curiosité, dites-vous, mais en réalité pour en rire, une lettre de Mlle Aubertine Auclerc et de plusieurs autres dames qui réclament pour les femmes l'exercice des droits civiques sur le même pied que les hommes.

» Je n'ai pas l'honneur de connaître ces dames autrement que par votre journal et je n'entends en aucune manière adopter toutes les idées qu'elles peuvent tenir en réserve sous leur bonnet. Mon ménage me suffit. C'est déjà trop pour moi d'y joindre quelques affaires commerciales où est l'avenir de mes enfants. Je ne me sens pas née pour autre chose, et je n'ai nulle envie, à l'exemple des Russes et des Américaines, de me faire avocat ou médecin. Encore moins aurais-je le goût de briguer les splendeurs d'une sous-préfecture ; d'autant plus que dans les fonctions publiques il y a quelquefois des *vestes* à porter, et cette mode pour les femmes n'est pas encore venue.

» Il me semble pourtant que la prétention de Mlle Aubertine et de ses collègues, réduite à de justes bornes, ne manque pas d'à-propos dans l'état misérable où nous voyons les affaires publiques.

» Je veux dire, pour parler net, que si les femmes françaises avaient leur mot *dans les élections*, m'est avis que les choses n'en iraient pas plus mal.

» Et pourquoi pas, s'il vous plaît? N'est-ce pas une pitié et une grande pitié que votre suffrage universel?

» Comment! dès l'âge de vingt-un ans vous appelez aux urnes, par millions, dans les villes et dans les campagnes, tous les jeunes garçons, tous les blancs-becs de France et de Navarre, et du même coup vous excluez les femmes, toutes les femmes, vos mères, vos épouses, vos sœurs qui, bien souvent, avec leur bon sens, leur bon cœur et leur bonne vie, valent cent fois mieux que vous!

» N'est-ce pas injuste et absurde?...

» Changez les bases de votre suffrage masculin, à la bonne heure ; faites-en quelque chose qui ait le sens commun et laissez-nous de côté, je ne demande pas mieux ; sinon admettez-nous.

» Orpheline d'assez bonne heure, j'ai mené seule, pendant huit ou neuf ans, mes petites affaires. Restée veuve aujourd'hui, il faut bien me résigner à élever toute seule mes enfants et à faire marcher ma maison de commerce. Croyez-vous, monsieur le Rédacteur, que je ne sois pas aussi intéressée que personne à la bonne gestion des affaires publiques? Et pour les confier à des mains honnêtes et capables, qui oserait dire, en son âme et conscience, que mes jeunes commis et mon garçon de magasin ont plus de lumières et plus d'expérience que moi?

» Quand mes commis rentrent trop tard ou qu'ils dépensent mal leur argent, c'est moi qui les gronde et qui avertis leurs familles ; quand mon garçon de magasin va trop au cabaret où l'on fait en très-mauvaise compagnie de fort mauvaise politique, il faut bien qu'il se range ou je le mets à la porte. Et cependant qu'arrive-t-il le jour des élections? Ces jeunes gens s'en vont voter comme des fous ; et moi, qui tiens la queue de la poêle, je n'ai pas mot à dire, pendant que le vote de ces écervelés contribue certainement à nous ôter à tous le pain de la bouche. Comme c'est amusant et bien imaginé!

» Est-il donc, après tout, si difficile de voter et de bien voter, que des femmes n'en soient pas capables? Que nous faut-il en France, à l'heure qu'il est, à la tête de nos affaires? N'est-ce pas des gens honnêtes et de bon sens, bien plus que des hommes de génie?

» Eh bien, qu'on nous laisse un peu faire, nous autres femmes françaises, et des honnêtes gens, nous saurons bien en trouver. Qu'il y ait dans la classe ouvrière des familles entières, hommes et femmes, égarées par de folles idées, c'est possible. La misère, qui augmente tous les jours, est une si mauvaise conseillère! Mais, en général, ce n'est pas la femme de l'ouvrier qui choisira des révolutionnaires et des farceurs. Elle souffre trop, dans son pauvre ménage, des chômages et des révolutions, et son bon sens avec son cœur de mère lui disent assez où sont les véritables amis de ceux qui souffrent.

» En résumé, monsieur le Rédacteur, je voudrais voir voter :

» 1° Toutes les femmes mariées, majeures de 21 ans (mettons 25 si vous voulez, puisque, de l'avis de bien des gens, il serait si à propos que les hommes eux-mêmes ne votassent pas avant leur vingt-cinquième année) ;

» 2° Toutes les veuves ;

» 3° Toutes les filles majeures de 30 ans ;

» 4° Toutes les filles majeures de 25 ans, déjà placées à la tête de leurs propres affaires, quand leur fortune, et par conséquent leur intérêt à la chose publique, atteindrait un chiffre qu'il ne serait pas difficile de déterminer.

» Ne vous récriez pas, monsieur le Rédacteur, ni personne avec vous. Il serait entendu que tout électeur du sexe féminin justifierait au préalable de ses moyens d'existence. Et sur ce chapitre vous pensez bien que les honnêtes femmes ne manqueraient pas d'exiger la plus ample lumière et les conditions les plus minutieuses. Vous pouvez compter sur nous pour que l'enquête soit bien faite.

» Je vous assure que pour moi je ne tiens nullement à voter et encore moins à écouter les professions de foi électorales. J'aimerais beaucoup mieux mettre à jour mes factures ou raccommoder mes bas. Mais puisque, sous le nouveau régime et au nom de l'égalité, on a voulu tâter du suffrage universel, il n'y a pas de raison pour que les honnêtes femmes en soient exclues. Je défie qu'on la trouve. Nous valons bien à tout le moins ces troupeaux de créatures humaines que dans les jours d'élections on traîne effrontément du cabaret à la mairie.

» Croyez-le bien, Messieurs, vous ne seriez pas si bas dans vos affaires si les femmes s'en étaient mêlées. Ce n'est pas nous qui vous aurions donné les beaux représentants que nous avons et tout ce qui s'ensuit. Avec notre bon sens et notre perspicacité, nous aurions épluché autrement que vous nos légumes avant de les mettre dans la marmite où la soupe se fait pour tout le monde ; et l'on ne verrait pas aujourd'hui, dans notre chère patrie, tant de choses qui font rire de pitié en attendant qu'on en pleure.

» Serait-il donc vrai que, dans ces jours de décadence universelle, nous fussions restées meilleures et plus sages que vous? Il ne manque pas, même parmi vous, de bons esprits pour le croire. D'où cela vient-il?... Cherchez et vous trouverez ; la chose en vaut la peine.

» Place aux femmes, Messieurs, et soyez plus modestes dans le guêpier où vous nous avez mis. C'est nous, avec l'aide de Dieu, qui avons fait la France. Si cela vous étonne, donnez-vous la peine, je vous prie, de relire un peu votre histoire. Plus tard, mille ans après, c'est l'une de nous, — ai-je besoin de vous rappeler son nom? — que Dieu a suscitée pour sauver la Patrie. Et aujourd'hui, sous le feu d'une persécution imbécile, c'est nous encore qui allons vous sauver, en vous rendant *la foi*. Dieu vous manque et vous ne vaincrez, sachez-le bien, que dans sa force et sa lumière. Nous allons vous le rendre. Car si vous reculiez vous marcheriez sur nous et sur vos enfants.

» Après quoi, si vous tenez toujours, selon l'ancienne méthode, à mettre seuls la main aux affaires publiques, il est à croire que la leçon qui se prépare vous aura servi, et que désormais, pour être un peuple, vous vous y prendrez d'une autre manière.

» Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, avec toutes mes excuses pour mes audaces féminines et l'espoir de votre bienveillante hospitalité, etc.

» UNE LECTRICE DE L'*Echo*. »

Le crime de la rue de Grenelle.

(*Nouveaux détails.*)

L'émotion causée par cet horrible drame ne s'est pas encore calmée et l'opinion est aussi avide de nouvelles en ce moment que le premier jour. Nous allons essayer de la satisfaire, malgré le dégoût qu'inspirent de si repoussants détails.

L'instruction a marché avec une grande rapidité et a accompli d'importantes opérations. Pendant que le docteur Brouardel s'efforçait à la Morgue de reconstituer le cadavre de la petite Louise, la police, de son côté, s'appliquait à fournir à la science les moyens de réussite dans une si délicate opération. Samedi soir, à neuf heures, elle a procédé au curage de la fosse d'aisances du n° 155 de la rue de Grenelle, sous la surveillance de M. Clément.

Une foule considérable avait envahi les abords de la maison, et c'est à grand'peine que les agents placés là par les soins du commissaire de police parvenaient à contenir le public.

Dès que la pierre qui ferme la fosse fut levée, on laissa un moment s'évaporer les émanations méphitiques, puis on enflamma quelques journaux que l'on jeta dans la fosse, et, aussitôt, on aperçut, surnageant, plusieurs débris : un morceau de la clavicule, deux parties du thorax, composées de douze côtes, une partie du bassin, deux vertèbres et deux morceaux de chair informes.

On recueillit aussitôt ces débris et le curage commença immédiatement ; à dix heures et demie, on trouva plusieurs petits os et deux morceaux de chair.

Tous ces débris ont été transportés à la Morgue, et M. le docteur Brouardel a pu achever dimanche matin de reconstituer le petit cadavre.

Le moment de la confrontation était venu. Monesclou fut extrait à dix heures du Dépôt et conduit à la Morgue dans le fiacre 8,363, sous la conduite de M. Macé et de deux agents.

MM. Delise, procureur de la République ; Ragon, juge d'instruction ; Caubet, chef de la police municipale ; les docteurs Brouardel et Descoult attendaient dans la salle de l'opération l'arrivée de l'assassin, que M. Clément a fait asseoir aussitôt devant une vaste table, sur laquelle était recouvert le panneau portant les débris humains de Louise Deux.

M. Ragon, s'adressant alors à Louis Monesclou, lui dit :

— Vous avez été amené ici afin d'être mis en présence des débris de votre victime et pour que vous prêtiez serment sur ce cadavre de nous dire toute la vérité sur l'horrible crime que vous avez commis.

Sur un signe du magistrat, les deux garçons de service de la Morgue, Arthur et Barthélemy, enlèvent la toile cirée et soulèvent l'horrible panneau devant l'assassin.

A l'aspect de ces débris, hideusement mutilés, le misérable fut pris d'un tremblement convulsif, et, par un mouvement rapide comme l'éclair, il baissa la tête sur sa poitrine, d'où s'échappa un cri rauque, sauvage, suivi de hoquets et de sanglots... Puis il porta ses mains devant ses yeux comme pour se dérober à tout jamais à l'affreuse vision de son crime.

L'assassin persiste à nier l'attentat que la justice lui reproche et que malheureusement toutes les circonstances de la cause tendent à établir.

La confrontation a duré trois quarts d'heure. Quand Monesclou est sorti de la Morgue, la foule qui encombroit les abords a rompu le cordon des gardiens de la paix et s'est mise à courir après le fiacre. On a eu beaucoup de peine à la maintenir jusqu'à l'arrivée au Dépôt.

Parmi les débris trouvés dans la fosse d'aisances, figure un petit os de la bouche, ce qui fait supposer qu'avant d'asphyxier sa victime, l'assassin a dû l'étourdir.

Le père de Monesclou, que tout le monde plaint et qui mérite ces sympathies, a été entendu par le juge d'instruction. On dit qu'il a révélé que son fils se livrait envers lui à des actes de brutalité révoltante, ainsi qu'envers sa mère.

Dimanche matin, les deux mères, Mmes Deux et Monesclou, se sont rencontrées chez le commissaire de police du quartier. Cette entrevue a été l'occasion d'une courte altercation extrêmement pénible pour les spectateurs. Il a fallu l'intervention des personnes présentes pour mettre fin à cette triste scène.

Le bruit de la mort de M. Deux ne s'est pas confirmé. Il va au contraire un peu mieux, et l'on espère le sauver de sa pleurésie.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le *Journal des Débats* a reçu de son correspondant particulier la dépêche suivante de Londres, 19 avril, soir :

« On dit que la reine aurait décidé d'offrir à lord Granville la formation du nouveau ministère et que M. Gladstone accep-

---

a osé me demander ma main !

Prosper Malicorne releva la tête : il avait pris une soudaine résolution.

— Eh bien ! oui, dit-il, je vous aimais, oui, j'ai demandé votre main, et c'est parce que je vous aime, parce que je veux que vous soyez à moi que je me tairai, que je laisserai la calomnie planer sur vous. De cette façon, repoussée par tous, et ne trouvant la réhabilitation que dans un mariage avec moi, vous serez obligée d'accepter ma main. Nommez ma conduite comme il vous plaira ; pour moi, elle est une preuve d'amour, et la plus grande que je puisse vous donner.

Adrienne se recula vivement en arrière ; elle était sans voix, sans force, sans volonté, devant ce cynique aveu de la plus exécrable réalité. Prosper n'était plus un homme, c'était un horrible reptile qui l'enlaçait dans ses inextricables anneaux.

— Je suis perdue ! murmura-t-elle.

Mais, à ce moment, le pêne de la petite porte du jardin, poussé du dehors par une main invisible, céda, et la porte s'ouvrit.

Jacques Hervey, pâle, la lèvre frémissante, apparut sur le seuil.

Son regard lançait des éclairs.

— Vous êtes un misérable ! dit-il à Prosper Malicorne.

(*A suivre.*) ARMAND LAPOINTE.

terait un titre de noblesse et un siége à la Chambre des lords. »

Certains journaux ont annoncé, d'autre part, que la reine Victoria aurait formellement refusé de faire appeler M. Gladstone.

Le *Standard* dit savoir que lord Beaconsfield a remis sa démission, qui a été acceptée, et le *Times* signale le désir de M. Bright d'entrer dans le nouveau cabinet pour participer à la solution de la question agraire irlandaise.

ETATS-UNIS. — On télégraphie de New-York, 20 avril :

« Un terrible ouragan a sévi dans le Missouri. La moitié de la ville de Marshfield est détruite. Soixante-quinze personnes ont été tuées et 200 blessées par l'écroulement des maisons. Il y a de nombreux accidents sur les autres points du Missouri. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Recrutement de Tours.

Le Lieutenant-Colonel, commandant le recrutement de Tours, a l'honneur d'informer M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saumur que les militaires appartenant aux catégories indiquées ci-après ne sont pas tenus de répondre à l'appel qui doit avoir lieu au chef-lieu de leur canton, le jour des opérations du conseil de révision :

1° Les hommes des 1re et 2e portions du contingent ayant servi dans l'armée active ;

2° Les engagés conditionnels ayant servi un an et passés dans la disponibilité ;

3° Les hommes renvoyés dans leurs foyers *après incorporation*, comme aînés de veuves, aînés d'orphelins, etc. ;

4° Les dispensés (art. 17) et les soutiens de famille des classes 1872 et 1873, n'ayant pas servi activement et qui appartiennent aujourd'hui à la réserve de l'armée active.

Sont tenus de répondre à l'appel :

1° Tous les hommes placés dans les services auxiliaires et appartenant aux classes de 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 ;

2° Les dispensés (art. 17) appartenant aux classes 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 laissés dans leurs foyers comme aînés ou fils uniques de veuves, frères de militaires sous les drapeaux, frères morts au service militaire ;

3° Les soutiens de famille appartenant aux mêmes classes ;

4° Les engagés conditionnels en sursis de départ ;

5° Les hommes de la classe 1875 laissés, par décision ministérielle spéciale, dans leurs foyers comme frères de militaires de la classe 1870 ;

6° Enfin, les hommes qui ont obtenu des sursis d'appel par le conseil de révision.

Tours, le 14 avril 1880.

Le Lieutenant-Colonel commandant.

M. Balfourier, lieutenant au 15e d'artillerie, est classé au 20e régiment et continuera à être attaché à l'Ecole de Saumur.

M. Vidal, lieutenant au 20e d'artillerie, est classé au 34e régiment et continuera à être attaché à l'Ecole de Saumur.

Basse-Alsace. — Mairie de Strasbourg.

TRADUCTION.

Strasbourg, le 17 avril 1880.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Il est porté à la connaissance du public, qu'il y a promesse de mariage entre :

1° Le sieur Louis-Marie-Charles VAN MERLEN, sous-lieutenant au 24e régiment de dragons français, domicilié à Dinan (France), et précédemment à Saumur (France), fils majeur de Marie-Philippe-Edouard Van Merlen, propriétaire, et de Marie-Anne Saglio, conjoints, domiciliés à Nancy (France) ;

2° Et Mlle Camille-Marie RITLENG, sans profession, domiciliée à Strasbourg, fille mineure de Georges-Marie-Antoine-Alfred Ritleng, notaire, et de Baptistine-Auguste-Marie-Emma Gibert, conjoints, domiciliés à Strasbourg.

L'officier de l'état civil ne connaît aucun empêchement à ce mariage. Quiconque connaîtrait un empêchement au mariage projeté est prié d'en avertir l'officier de l'état civil soussigné. La publication de mariage aura lieu dans les villes de Strasbourg, Dinan et de Saumur.

L'officier de l'état civil par délégation,
Signé : MULLER.

Saint-Martin-de-la-Place. — Jeudi dernier, un jeune garçon nommé Colicouet, dont la famille habite Vernantes, a soustrait un cheval et une charrette au préjudice du sieur Lemer, cultivateur à Saint-Martin. Après avoir offert de vendre ce cheval et la charrette pour 20 fr. à M. Guérin, notaire à Saint-Philbert-du-Peuple, il a été arrêté par la gendarmerie de Longué, et de là écroué à la prison de Baugé.

Saint-Clément-des-Levées. — La veille, un vol de 420 fr. a été commis au préjudice du sieur Rouleau, marchand de chiffons à Saint-Clément-des-Levées. Les voleurs ont été arrêtés le lendemain à Saumur.

L'adjudication affichée pour jeudi, de plusieurs lots de la ligne de Niort à Montreuil-Bellay, n'a pu avoir lieu.

Les entrepreneurs ont été unanimes pour demander une augmentation qui a varié de 30 à 60 0/0.

ANGERS.

Le bulletin de l'état civil d'Angers, constatant les décès, dit le *Patriote*, nous est arrivé lundi avec cette mention : zéro. Nous nous empressons de le faire remarquer à nos lecteurs, et les anciens n'auraient pas manqué de marquer avec une pierre blanche cette bienheureuse journée du dimanche que n'a attristé aucune mort. Nous ajouterons que par compensation aucun nouveau-né n'a vu le jour.

CHOLET.

Un grave accident est arrivé le 16 avril, à la Molnie, près Cholet, au chantier de la ligne du chemin de fer, en construction, de Cholet à Clisson. Le nommé Alphonse Chapelle, âgé de 17 ans, terrassier, originaire du département de la Creuse, a eu la jambe droite cassée près de la cheville, et la cuisse gauche meurtrie par les roues d'un wagon chargé de terre qui lui a passé sur le corps.

Ce jeune homme est tombé sur les rails au moment où il mettait en mouvement le cheval attelé aux wagonnets. Quelques heures après l'accident, il rendait le dernier soupir.

TOURS.

Lundi dernier, un jeune fille, domestique à Tours, sortait du cimetière de La Salle en emportant un pot d'œillets rouges. Le concierge lui ayant demandé d'où lui provenait cette fleur, elle répondit qu'elle l'avait achetée à Châtellerault et qu'elle l'avait apportée pour la déposer sur la tombe d'une de ses amies, décédée à Tours. Mais elle ne put donner le nom de son amie, ni indiquer le lieu où se trouvait la tombe.

Le concierge acquit bientôt la certitude que ce récit n'était qu'une fable et que le pot de fleurs avait été pris sur la tombe de la famille M...

Traduite devant le tribunal correctionnel, sous la prévention de tentative de vol, la jeune domestique a été condamnée à 16 francs d'amende.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Nous apprenons la mort de M. Emile de Tarade, officier en retraite, décédé le 18 avril en son château de Belleroche, près Amboise. M. de Tarade était âgé de 80 ans.

» M. de Tarade, poète, musicien, littérateur, peintre et à l'occasion un peu médecin, était bien connu du public de notre ville. Il a généreusement légué à la ville de Tours une collection de tableaux fort remarquable.

» L'inhumation a eu lieu hier à Tours. »

NANTES.

Un bien douloureux accident est venu, lundi soir, jeter l'émoi dans la ville de Nantes et plonger dans le deuil une honorable famille de travailleurs. Voici les détails que donne la *Sentinelle populaire* :

« Le sieur Bonhomme, garde-barrière du chemin de fer, au passage à niveau du Sanitat, a été tué par un train de marchandises dans les circonstances suivantes :

» Le train partant de la gare vers deux heures et demie arrivait et le sieur Bonhomme s'empressait de mettre les chaînes, mais il fut retardé dans cette opération par des camionneurs qui traversaient la voie en ce moment ; il avait déjà mis la chaîne du côté de la Fosse et il allait mettre l'autre, quand son pied s'enfonçant dans les rails, il lui fut impossible de se dégager.

» Le mécanicien, voyant le danger que courait le garde-barrière, renversa la vapeur en lui criant de se garer ; mais malheureusement le train ne put être arrêté à temps et le malheureux garde-barrière fut renversé sur la voie. La locomotive et une douzaine de wagons lui passèrent sur le corps.

» Lorsque le train s'arrêta, on s'empressa de lui porter secours. Hélas ! on ne trouva plus qu'un cadavre horriblement mutilé.

» Il avait la tête coupée et écrasée ; le sang inondait la voie ; le bras gauche était broyé et les deux mains coupées ; le pied était également coupé et écrasé.

» M. Bonhomme était décoré de la Légion-d'Honneur ; il avait environ 55 ans et il laisse plusieurs enfants dont deux sont des jeunes gens actifs et laborieux.

» La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a procédé à une enquête immédiate sur la cause de ce triste événement. »

Faits divers.

Concours de pêche à la ligne. — Les journaux belges rapportent qu'un singulier concours vient d'avoir lieu à Chièvrevers (Hainaut). Il s'agit d'un « concours de pêche à la ligne. » Plus de deux cents concurrents se sont présentés. Ils étaient tous placés sur la même ligne (sur le même rang !) de cinq mètres en cinq mètres, sur les bords du canal d'Alh à Blaton.

Après des disputes sans nombre, le lauréat a été proclamé : il avait à lui seul pêché 98 pièces dans sa journée.

***

— Mon Dieu, disait hier M. F. Mathieu à un de ses amis, que je voudrais donc être millionnaire !

— A quoi cela te servirait-il ? répond l'autre en haussant les épaules.

— A quoi ? Mais à faire des économies sur une plus grande échelle !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 avril 1880.

Par lui-même, le marché est ferme ; il s'appuie sur des éléments de hausse indiscutables et il a une tendance sérieuse à poursuivre ce travail d'accroissement graduel du taux de l'intérêt qui est son œuvre depuis deux ans.

A l'heure actuelle il subit, cependant, une certaine pression de la part du marché de Berlin où les ventes ont dominé dans les journées d'hier et d'aujourd'hui.

Les différences qui peuvent se produire sur nos ventes et sur nos grandes valeurs sont exclusivement le résultat de cette situation.

Le 5 0/0 reste à 118.90. On a franchi à plusieurs reprises le cours de 119.

L'Italien se maintient au cours de 84.10. Il est exactement au niveau d'hier. Le florin d'Autriche offre toujours des prix très-favorables aux achats. Il oscille de 75 1/8 à 75 3/16.

Le 3 0/0 français est plus lourd à 83.40.

Les actions du Crédit foncier ont une bonne tenue. On constate beaucoup de demandes sur les obligations communales nouvelles. Ces valeurs offrent un emploi attrayant aux capitaux disponibles. Par leur nature même, elles échappent à tout risque de dépréciation durable.

Les actions nouvelles de la Société générale française de Crédit continuent à être fort recherchées en banque.

Il s'est fait, il y a quelque temps, un certain bruit autour de l'émission des actions de la Compagnie d'assurance *Le Secours*. Les souscripteurs vont avoir une excellente occasion de réaliser avant que la période de risques ait pu se produire. Ils n'auront qu'à faire le remploi de leur argent dans les actions de la *Foncière*, transport dont on s'entretient beaucoup.

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE.

Nous publions plus loin les conditions de la souscription des actions de l'*Hypothèque Foncière*, qui émet deux séries nouvelles de ses actions au taux de 725 francs. C'est une affaire très-sérieuse, dirigée par des hommes très-honorables et très-compétents en matières d'hypothèques et d'assurances. Les produits du premier exercice représentent 16 0/0 du capital versé, et ce magnifique résultat a pu être obtenu pendant la période d'installation. On peut donc compter sur des dividendes plus rémunérateurs encore, maintenant que l'organisation est complète et que des agents actifs et dévoués sont installés dans tous les départements.

La dette hypothécaire de la France s'élève à plus de 10 milliards de francs, et l'*Hypothèque foncière* est la seule Compagnie d'assurance qui garantit ce risque ; bien qu'elle ne jouisse pas d'un monopole, elle est la première venue, elle fonctionne, et c'est là une considération très-importante.

On calcule que si ces opérations atteignaient la dixième partie de la valeur assurable, la Société pourrait arriver à un chiffre d'annuité de 2 millions 1/2 par an pour un capital de 10 millions de francs, dont le quart seulement est versé.

On voit que l'*Hypothèque foncière* a devant elle un brillant avenir, et que les capitaux de placement seront bien inspirés en entrant dans cette affaire dès ses débuts.

Marché de Saumur du 17 avril.

Blé commer. (l'h°)		85	—	Huile de noix.	50	120	—
Blé nouv. (l'h.).		—	—	Huile chene.	50	—	—
Froment (l'h.)	77	25	—	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	25	29	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	16	50	Foin (dr. c.)	780	65	—
Orge.	65	14	04	Luzerne —	780	60	—
Avoine h.bar.	50	12	—	Paille —	780	48	—
Fèves	75	15	—	Amandes	50	—	—
Pois blancs.	80	40	—	Cire jaune.	50	190	—
— rouges.	80	32	—	Chanvres 1re			
Graine de lin.	70	—	—	qualité (52k.500)		45	—
Chenevis	50	19	—	2e —	—	40	—
Farine, culas.	157	60	—	3e —	—	35	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1re	qualité	125	à 150
Id. 1877,	2e	id.	»	à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877,	1re	id.	»	à 110
Id. 1877,	2e	id.	»	à 100
Saint-Léger et environs 1877,	1re	id.	»	à 110
Id. 1877,	2e	id.	»	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877,	1re	id.	»	à 100
Id. 1877,	2e	id.	90	à 100
La Vienne 1877.			85	à 90

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877			»	à 150
Id. 1878			»	à »
Champigny, 1878	1re	qualité	»	à 215
Id.	2e	id.	»	à 150
Id. 1877	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »
Varrains, 1877			»	à »
Varrains, 1878.			»	à 150
Bourgueil, 1878	1re	qualité	»	à 160
Id.	2e	id.	»	à 150
Id., 1877.	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »
Restigné 1878			»	à 150
Id. 1877,			»	à »
Chinon, 1878.	1re	id.	»	à 150
Id.	2e	id.	»	à 140
Id. 1877	1re	id.	»	à »
Id.	2e	id.	»	à »

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (*Voir aux annonces.*)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614. Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83 25	» »	» »
3 % amortissable	84 75	» »	» 25
4 1/2 %	113 75	» 25	» »
5 %	118 80	» »	» 10
Obligations du Trésor	514 »	» »	» 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243 »	» »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	510 »	1 50	» »
— 1865, 4 %	525 »	2 »	» »
— 1869, 3 %	403 »	» »	1 »
— 1871, 3 %	399 50	» 50	» »
— 1875, 4 %	516 50	» 50	» »
— 1876, 4 %	516 75	» »	» 75
Banque de France	3240 »	20 »	5 »
Comptoir d'escompte	895 »	5 »	» »
Crédit agricole	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial	453 75	» »	1 25
Crédit Foncier, act. 500 f.	1300 »	» »	» »
Obligations foncières 1877	366 »	» »	» »
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	735 »	» »	5 »
Crédit Mobilier	690 »	25 »	» »
Crédit foncier d'Autriche	750 »	» »	1 25
Est	736 25	» »	7 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1300 »	» »	» »
Midi	955 »	» »	2 50
Nord	1575 »	» »	15 »
Orléans	1180 »	» »	10 »
Ouest	771 25	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1362 50	» »	2 50
C. gén. Transatlantique	615 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	962 50	» »	3 75
Crédit Mobilier esp.	» »	» »	» »
Société autrichienne	592 50	» »	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	383 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	383 50	» »	» »
Est	383 »	» »	» »
Nord	390 50	» »	» »
Ouest	384 50	» »	» »
Midi	383 »	» »	» »
Paris (Grande Ceinture)	385 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	383 »	» »	» »
Canal de Suez	570 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 3 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

A LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

HABILLEMENTS COMPLETS pour MARIAGES

Prix Fixe.

VÊTEMENTS SUR MESURE

FAITS A PARIS

COSTUMES De Première Communion et POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de Vêtements dans tous les genres et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les ÉTOFFES ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les COSTUMES D'ENFANTS ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5,000,000 DE FRANCS

40, rue Laffitte, à Paris.

Compagnie d'assurances à prime fixe garantissant le remboursement des prêts hypothécaires et le paiement régulier de leurs intérêts, ainsi que celui des fermages et loyers.

EMISSION

De la 3e et de la 4e Série

CHACUNE DE 5,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAZZIS (le comte de), *président;*
DELABAUME, ✻, ancien conservateur des hypothèques, *secrétaire général;*
DELAUNAIS, ancien avoué, *directeur du contentieux;*
FABRE, ✻, ancien receveur des finances, *directeur de la comptabilité;*
GINDRE-MALHERBE, officier d'Académie, +, *directeur du personnel;*
BEAUDOIN, N. Ct, ✻, président au Conseil des Prud'hommes de Paris;
BELLOC, ancien avocat général;
ANTHOINE (d'), C. +, propriétaire;
DELVAS, C. +, consul honoraire.

L'assemblée générale du 16 mars 1880 a voté un dividende de 8 fr. 37 par action pour 5 mois de travaux effectifs, représentant 20 francs par an, et, pour 125 francs versés, un revenu de 16 0/0.

Les 10,000 actions nouvelles sont émises à 725 fr., soit, en déduisant les 375 fr. non-appelés,

350 francs

NET A PAYER COMME SUIT :

50 francs en souscrivant;
100 » le 15 mai;
100 » le 15 juin;
100 » le 15 juillet.

Un escompte de 5 0/0 l'an sera fait pour tous les versements anticipés.

La Société faisant elle-même son émission, la prime de 225 francs sera portée à la réserve au bénéfice de la Société et des actionnaires.

La Souscription sera ouverte le 25 Avril

On souscrit à Paris, au Siége de la Société

En province, chez ses agents et représentants.

On peut dès maintenant transmettre les demandes par lettres chargées, à la Société, 40, rue Laffitte, à Paris, ou à ses représentants en province.

Etude de Me J. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

ET DIVERS IMMEUBLES

Situés aux cantons des Folies et du Petit-Ormeau, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à Mme veuve Gasnault-Garnier, propriétaire à la Mimerolle, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à Me MÉHOUAS, notaire. (204)

Me LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, **demande de suite un petit clerc.**

LIBRAIRIE ABEL PILON

• A. LE VASSEUR, SUCCR, ÉDITEUR •

33, rue de Fleurus, 33 PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de **dix** vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : **125** fr., payables **20** fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par DUFOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : **00** fr.

TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE par HERINCQ, GÉRARD et REVEIL. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. **Atlas** cont. **102 planches** magnifiquem^t coloriées. Prix : **200** fr., payables **25** fr. par trimestre.

TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 **Atlas** contenant 158 planches magnif. color. **280** f., payab. **30** f. par 3 mois.

FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIXe SIÈCLE, par DUPUIS, REVEIL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 **Atlas** contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : **300** fr., payables **30** fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : **80** fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORBIGNY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes **Texte** et **Atlas** de 340 planches en 3 volumes. Prix : **180** fr., payables **50** fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

DENTIFRICES du Dr DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

MIXTURE ORIENTALE

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : Ennce et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

PLUS DE MAUX DE DENTS par l'emploi de l'ÉLIXIR DENTIFRICE DES **RR. PP. BÉNÉDICTINS** de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur.

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.

Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.